

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier**

◆◆◆
En mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 Lorette

☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail : siamvg@orange.fr

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 042-254200215-20230207-20230202-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 07 Février 2023 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 31 Janvier 2023, en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu au siège en mairie de Lorette, Place du IIIème Millénaire à Lorette.

Que la délibération a été prise à l'unanimité

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 17 membres délégués pouvant voter et un pouvoir.

Etaient présents :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur Luc FRANÇOIS, Président, M. BARRIER Jean-Alain, Mme BONJOUR Sylvie, M. BONY Vincent, M. DEVIDAL Serge, M. FREYCON Julien, M. GUICHARD Patrick, M. LAURENT Jean-Georges, M. LEBRE Damien, Mme PERONNEAU-LANDRY Céline, M. PRIVAS Robert, M. ROSSI Xavier, M. TARDY Gérard, M. VASSAL Julien,

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

M. ZENNAF Kahier

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière : M. BRUNON Christian

Absents excusés :

M. BARRIOL Denis, Mme CHATAIGNON Evelyne, M. CLERC Alain, M. LAGET Bernard, Mme MAKAREINIS Marie-José, Mme MATRICON Nathalie, Mme VERGER Eliane.

Pouvoir :

De Monsieur CLERC Alain à Monsieur Chapelle Erik

DELIBERATION 2023-02/2 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 modifié du CGCT, il appartient au Comité Syndical de procéder à l'examen pour l'année 2022 du rapport présenté par Monsieur le Président et comportant :

Annuité de la dette

Elle s'élève à 317 568.80€ en 2023 alors qu'elle était de 319 767€ en 2022.

Le capital restant dû au 1er janvier 2023 s'élève à 1 868 330€ alors que le CRD au 01/01/2022 était de à 2 108 692€. La dette actuelle s'éteint en 2041.

Le dernier emprunt mobilisé date de 2011.

Travaux

Les **crédits de report de 2022 en dépense de 1 164 365€ HT** vont permettre :

- de payer l'AMO pour la mise en conformité de la STEP de Tartaras (TO n° 1) pour 23 815€

- de payer l'AMO pour le choix d'un bureau d'études techniques pour la mise en conformité de la STEP pour 4 300€

-de payer le MO pour la réhabilitation de la STEP (TF partielle) pour 917 900€

- de payer la part des travaux revenant au SIAMVG concernant les travaux sur l'ex site Duralex à Rive de Gier pour 144 000€

- de payer les travaux sur les DO de l'antenne du Féloin (réalisés fin 2022) pour 74 350€

Pas de crédits de report de 2022 en recette.

Monsieur le Président préconise en 2023 :

- Aménagement du seuil ROE 62245 sur le Dorlay : choix du maître d'œuvre et dépôt du dossier loi sur l'eau (ce projet devrait être inscrit dans le contrat de rivière 2022-2027 et financé à 50% par l'Agence de l'Eau RMC).

En fonction des choix politiques qui seront faits en cours d'année 2023 sur les scénarii retenus pour les investissements sélectionnés et selon l'avancée des travaux de réhabilitation de la STEP de Tartaras, un emprunt sera éventuellement nécessaire en recette de la section d'investissement, déduction faite de l'autofinancement et des autres recettes d'investissement (subventions ...) et sera prévu lors d'une décision modificative.



Personnel :

L'effectif du Syndicat est de 1 personne de catégorie A travaillant 2.5 jours par semaine pour le compte du SIAMVG, le reste de son temps de travail (à 80%) soit 1.5 jours fait l'objet d'une mise à disposition à Saint-Etienne-Métropole.

La masse salariale pour 2023 devrait légèrement augmenter à 68 000€.

A l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue de ce débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 08 février 2023

Le Président,

L. FRANÇOIS

Le Secrétaire de séance

J.A BARRIER